

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<p>N° d'enregistrement :</p> <p>53/13</p> <p><u>Objet:</u></p> <p>Conventions, contrats, marchés</p> <p>Modification de la convention de stage pour les BTS</p>	<p>Le Conseil d'administration s'est réuni le 07 Octobre 2013 sous la présidence de Monsieur Henri WIERZEJEWSKI à la suite de la convocation qui a été adressée aux membres du Conseil 10 jours auparavant, conformément aux dispositions du Code de l'éducation, article R421-25.</p> <p>17 membres étant présents sur les 30 composant le Conseil, le quorum est atteint.</p> <p>VU le</p> <ul style="list-style-type: none"> • Code de l'éducation, partie réglementaire, articles R421-8, R421-20, R421-54 • Code des Juridictions financières • Code des Marchés publics • Décret n° 85-924 du 30 août 1985 modifié <p>Il est porté à l'approbation des membres du Conseil d'administration la modification de la convention de stage des BTS selon les modalités suivantes :</p> <p>Ajout à l'art 1.3 « Responsabilités » le paragraphe suivant :</p> <p>Si pour les besoins du stage, l'étudiant est amené à utiliser le véhicule de l'entreprise cela ne peut se faire que dans la mesure où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le jeune est bien titulaire d'un permis de conduire en cours de validité ; - l'entreprise a fait siennes les règles en vigueur de sécurité en matière d'entretien et de contrôle des véhicules ; - l'assurance de l'entreprise couvre le jeune conducteur pour les dommages causés ou subis, et que les déclarations nécessaires aient été effectuées. <p>Nombre de présents : 17 Abstentions : 0 Blancs : 0 Nuls : 0 Suffrages exprimés : Pour : 17 Contre : 0</p> <p style="text-align: right;">Fait à Bruay-La-Buissière, le 08/10/2013 Pour extrait conforme, Le Président du Conseil d'Administration, Henri WIERZEJEWSKI</p>
	<p>CERTIFIE EXECUTOIRE, compte tenu de la date de publication/notification de l'acte le</p>